

# 95<sup>e</sup> réunion, 23 – 26 novembre 2021

1 Questions générales

## 1.1 Titre

Rapport abrégé de la 95<sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), Hybride, 23 – 26 novembre 2021

Pour examen par le GR-H lors de sa réunion du 18 janvier 2022

### Informations sur la réunion

Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a tenu sa 95<sup>e</sup> réunion sous forme hybride en raison de la crise sanitaire actuelle, du 23 au 26 novembre 2021, sous la présidence de M. Morten RUUD (Norvège).

L'ordre du jour de la réunion figure en Annexe. Le rapport complet de la réunion, y compris la liste des participants, est disponible auprès du Secrétariat (DGI-CDDH@coe.int).

### Points pour décision du Comité des Ministres

Au cours de cette réunion, le CDDH a décidé de soumettre au Comité des Ministres :

- les commentaires sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire 2211(2021) « Ancrer le droit à un environnement sain : la nécessité d'une action renforcée du Conseil de l'Europe » et 2213(2021) « Examen des questions de responsabilité civile et pénale dans le contexte du changement climatique ».

### Points pour information du Comité des Ministres

- Le CDDH a élu sa Présidente (M<sup>me</sup> Kristine LĪCIS (Lettonie)) et Vice-Présidente (M<sup>me</sup> Krista OINONEN (Finlande)); a réélu 3 membres du Bureau (M. Jan SOBCZAK (Pologne), M. Alfonso BREZMES (Espagne) et M. Alain CHABLAIS (Suisse)) et a élu un nouveau membre du Bureau (M<sup>me</sup> Nicola WENZEL (Allemagne)) ; a réélu le Président du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) (M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)) ; a élu 10 membres du nouveau Groupe de rédaction sur les droits de l'homme en situation de crise (CDDH-SCR) (Arménie, Azerbaïdjan, Estonie, Géorgie, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal et Turquie) ; et a élu par acclamation le Président du CDDH-SCR (M. Jan SOBCZAK (Pologne)).

En ce qui concerne le système de la Convention européenne des droits de l'homme, le CDDH a :

- pris note du Rapport sur l'état d'avancement 2020 – 2021 sur le traitement et la résolution efficace des affaires concernant des conflits interétatiques présenté par le Président du DH-SYSC ; salué les travaux menés par le DH-SYSC et son Groupe de rédaction DH-SYSC-IV, qui constituent une base pour un examen plus approfondi des sujets relevant du mandat du DH-SYSC et qui ne limitent pas les discussions ultérieures sur ce sujet ;
- pris note du projet de Lignes directrices du Comité des Ministres aux États membres pour prévenir et remédier aux violations de la Convention européenne des droits de l'homme, tel que préparé par son Groupe de rédaction DH-SYSC-V, et chargé le DH-SYSC-V de réviser le texte du projet de Lignes directrices conformément aux orientations fournies par le DH-SYSC lors de sa 6<sup>e</sup> réunion ;
- pris note des progrès et des travaux en cours du Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'Union Européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (Groupe « 47+1 » ; 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> réunions (29 juin – 2 juillet et 5 – 8 octobre 2021)) y compris la préparation de la 12<sup>e</sup> réunion (7 – 10 décembre 2021).

En ce qui concerne les autres points à son ordre du jour, le CDDH a :

- échangé des vues sur les travaux en cours au sein de son Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV) et fourni des orientations au CDDH-ENV afin que le CDDH soit en mesure de soumettre un projet d'instrument non contraignant sur les droits de l'homme et l'environnement au Comité des Ministres d'ici le 30 juin 2022 ; invité ses membres à soumettre tout commentaire sur ce texte par écrit d'ici le 22 décembre 2021 ; échangé des vues sur les futurs travaux du CDDH-ENV suite à la décision prise par les Délégués des Ministres lors de leur 1416<sup>e</sup> réunion (3 novembre 2021) concernant la Recommandation de l'Assemblée parlementaire 2211(2021) ;
- échangé des vues sur d'éventuels travaux futurs sur le suivi de la mise en œuvre des Recommandations du Comité des Ministres CM/Rec (2018)11 sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe, CM/Rec(2019)6 sur le développement de l'institution de l'Ombudsman et CM/Rec(2021)1 sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes ;
- adopté le Guide sur le placement en famille d'accueil d'enfants non-accompagnés et séparés présenté par son Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et la migration (CDDH-MIG), et décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour information ; en conséquence et au vu d'autres documents importants produits par le CDDH-MIG, le CDDH a estimé que le Groupe a rempli son mandat ;
- adopté le Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2016)3 du Comité des Ministres aux États membres sur les droits de l'homme et les entreprises, sous réserve de la confirmation finale du contenu factuel du rapport par les États concernés avant le 3 décembre 2021, et décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour information ;
- échangé des vues sur le suivi de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)2 du Comité des Ministres aux États membres sur les mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- échangé des vues sur les travaux en cours au sein du Comité de rédaction sur la traite à des fins d'exploitation par le travail (DH-TET) lors de sa première réunion (4 – 5 octobre 2021) et sur ses futurs travaux, afin que le CDDH soit en mesure de soumettre un projet de Recommandation au Comité des Ministres d'ici le 30 juin 2022 ;
- échangé des vues sur la préparation du programme d'activités du CDDH et du DH-SYSC pour 2022 – 2025 et approuvé une Feuille de route pour la mise en œuvre de son mandat lors de cette période ; décidé de créer un Groupe de rédaction sur les droits de l'homme en situations de crise (CDDH-SCR) en vue de mener les travaux sur les livrables pertinents attendus dans ce mandat ;
- pris note des informations transmises par le Secrétariat concernant la situation de la Consultation des Parties et du Groupe de spécialistes établis en vertu de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'Accès aux documents publics (STCE n° 205 – Convention de Tromsø) ;
- pris note de l'information fournie par la Secrétaire du Comité de bioéthique (DH-BIO) sur les résultats de sa 19<sup>ème</sup> réunion (2 – 5 novembre 2021) (voir le rapport abrégé de la réunion du DH-BIO pour plus d'informations) ;
- pris note des informations fournies par ses points focaux dans d'autres instances du Conseil de l'Europe et échangé des vues sur la manière d'améliorer le fonctionnement de son système de points focaux ;

- échangé des vues avec son Rapporteur sur l'égalité de genre, M. Philippe WERY (Belgique) sur les évaluations menées par les groupes subordonnés au CDDH sur les aspects d'égalité de genre au sein de leurs activités; apprécié et encouragé la bonne et régulière utilisation de la fiche thématique « *La dimension d'égalité de genre dans les travaux du CDDH et de ses instances subordonnées* » et la prise en compte de cette dimension à chacune de leurs réunions ;
- décidé de confier au Bureau du CDDH le soin de décider des personnalités à inviter lors de ses prochaines réunions, ainsi que du moment opportun, en fonction de l'évolution de la pandémie ;
- échangé des vues sur l'état des signatures et ratifications des conventions dont le CDDH a la charge ;
- pris note des publications récentes des travaux du CDDH et décidé des publications à venir d'ici la fin 2022 ; pris note que le Manuel sur les droits de l'homme et l'environnement sera publié en janvier 2022 ;
- pris note de l'information fournie par M. Barra LYSAGHT (Irlande) portant sur l'organisation par la Présidence irlandaise des Délégués des Ministres – Droits de l'homme (CM-DH) et le Service de l'exécution des arrêts, d'un débat thématique sur une « Coordination nationale effective : un facteur essentiel pour renforcer la capacité nationale d'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme », le 7 mars 2022 ;
- pris note de l'information fournie par Mme Maria AVERSANO (Italie) sur l'organisation par la Présidence italienne du Comité des Ministres d'une Conférence des Ministres de la justice sur le thème « Crime et justice pénale – le rôle de la justice restaurative en Europe » à Venise les 13 – 14 décembre 2021 ;
- adopté son calendrier provisoire des réunions pour 2022.

#### **Ressources nécessaires**

Le CDDH note que la mise en œuvre de son futur programme 2022 – 2025 nécessitera un renfort des ressources humaines de son Secrétariat.

#### **Évaluation des activités menées à bien**

Le CDDH s'est félicité de l'adoption par le Comité des Ministres, le 22 septembre 2021, de la Recommandation CM/Rec(2021)4 du Comité des Ministres aux États membres sur la publication et la diffusion de la Convention européenne des droits de l'homme, de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres textes pertinents.

Annexe I

**Ordre du jour**

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION

3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

3.1.1 Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)

3.1.2 Groupe de rédaction sur le renforcement de la mise en œuvre au niveau national du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V)

3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (« Groupe 47+1 »)

POINT 4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS DE L'HOMME

POINT 5 : SOCIÉTÉ CIVILE ET INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME

POINT 6 : DROITS DE L'HOMME ET MIGRATION

POINT 7 : DROITS DE L'HOMME ET ENTREPRISES

POINT 8 : MESURES CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS À DES FINS D'EXPLOITATION PAR LE TRAVAIL

POINT 9 : PRÉPARATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS DU CDDH POUR 2022 – 2025

POINT 10 : ACCES AUX DOCUMENTS PUBLICS

POINT 11 : ÉGALITE DE GENRE

POINT 12 : BIOÉTHIQUE

POINT 13 : CONVENTIONS

POINT 14 : POINTS FOCALUX

POINT 15 : ÉLECTIONS

POINT 16 : INVITÉS

POINT 17 : PUBLICATIONS

POINT 18 : CALENDRIER

POINT 19 : REMERCIEMENTS

POINT 20 : QUESTIONS DIVERSES